

25.10.18

A. C.

Monsieur le Conseiller fédéral Delamuraz

**Déclaration de M. le CF Cotti à Rio (stabilisation des émissions de CO<sup>2</sup>)**

1. M. le CF Cotti a déclaré, lors de la signature de la convention sur le climat, que la Suisse s'engage à stabiliser d'ici l'an 2000 ses émissions de CO<sup>2</sup> à leur niveau de 1990.

Selon M. Imboden, la déclaration n'a pas un caractère juridique contraignant pour notre pays.

2. Dans la proposition du DFI "Signature de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques" (25.5.92), il était question, entre autre, d'une déclaration "like-minded" à ce sujet. La proposition parlait des contacts informels engagés entre les pays membres de la CE, de l'AELE et d'autres qui tentent d'explorer la possibilité d'une telle déclaration particulière.

Cependant, le dispositif de la décision du CF à ce sujet ne faisait mention en aucune manière d'une telle déclaration.

Le DFI n'a pas non plus soumis le texte de cette déclaration au CF à une occasion ultérieure.

Conclusion: le CF n'a pas décidé d'une telle déclaration.

3. La délégation à Rio a pris très tard connaissance du texte de cette déclaration. A l'initiative de M. Imboden, M. Staehelin, Chef de la délégation à ce moment, a essayé d'intervenir auprès de M. le CF Cotti, mais en vain.
4. Est-ce que M. le CF Cotti a trop promis? Il est difficile de répondre à cette question. Les mesures de la stratégie de lutte contre la pollution de l'air et les mesures de l'ordonnance sur la protection de l'air ne permettent pas - selon nos spécialistes du BAWI - d'atteindre l'objectif formulé dans la déclaration.

L'idée de la taxe sur le CO<sup>2</sup> était de combler cette lacune. Mais comme les travaux sur une telle taxe sur le CO<sup>2</sup> (groupe de travail) sont toujours en route et les résultats n'ont pas encore été portés à notre connaissance, on ne peut pas en juger.

D'ailleurs, selon son plan de la législature, le CF soumettra une loi sur une taxe sur le CO<sup>2</sup>.

Conclusion: l'objectif visé dans la déclaration de M. le CF Cotti n'est pas atteignable sans la taxe sur le CO<sup>2</sup>. La question est ouverte de savoir s'il est atteignable avec celle-ci.

17.6.92 RS/koc

C. L.

A. C.



CO<sub>2</sub>-Stabilisierungsziel bekräftigt

## Cotti: Zuviel versprochen?

tu. Ohne griffige Massnahmen und eine Verteuerung der Brenn- und Treibstoffe ist das Schweizer CO<sub>2</sub>-Versprechen am Erdgipfel von Rio nicht zu erfüllen. Doch schon die vom Bundesrat geplante Erhöhung des Benzin-Grundzolls um 25 Rappen ist gefährdet.

Bundesrat Cotti hat sich am Wochenende beim Erdgipfel von Rio mit seinem CO<sub>2</sub>-Versprechen einige Lorbeeren geholt. Aber die Zusicherung, bis im Jahr 2000 die CO<sub>2</sub>-Emissionen auf dem Stand von 1990 zu stabilisieren, bedingt griffige Luftreinhalte-massnahmen, die noch nicht beschlossen sind.

Insbesondere müsste der Verbrauch an Erdölprodukten – hauptverantwortlich für den CO<sub>2</sub>-Ausstoss – auf dem heutigen Stand bleiben. In den letzten zehn Jahren wuchs er um 13 Prozent.

Im Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (Buwal) ist vorerst keine Einschätzung erhältlich, mit welchen Massnahmen die CO<sub>2</sub>-Ziele erreicht werden sollen. Nach der Rückkehr der Schweizer Delegation aus Rio (heute morgen) werde eine Neubeurteilung der Möglichkeiten vorgenommen, sagte Thomas Stadler vom Buwal-Direktionsstab. Am kommenden Montag will Bundesrat Cotti in Bern die Öffentlichkeit über das «Wie weiter nach Rio?» informieren. Schon früher haben die Bundesbehörden bekräftigt, dass die Luftreinhalteziele nur mit einer CO<sub>2</sub>-Abgabe zu erreichen sind. Ein entsprechender Vorschlag liegt verwaltungsintern längst vor, jedoch ohne Abgabe auf Benzin.

### Referendum gegen Benzinzoll

Dass eine Erhöhung der Treibstoffpreise heikel ist, zeigt auch die geplante Erhöhung des Benzinzolls um 25 Rappen, über die morgen der Ständerat beim Sanierungsprogramm diskutiert. Die Bürgerlichen wollen unter dem Referendumsdruck der Strasse zurückbuchstabieren.